

Electrabel a pris connaissance d'informations parues ces derniers jours dans la presse relatives aux discussions en cours à propos de l'éventuelle prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires, tout particulièrement d'une infographie publiée ce matin dans le quotidien « De Standaard », présentée comme décrivant « la vision d'Electrabel ».

La société tient à démentir de la manière la plus formelle les positions qui lui sont – à tort et sans le moindre fondement – prêtées, tant en ce qui concerne les chiffres cités que le « calendrier » supposé les répartir.

Elle souhaite rappeler brièvement les positions qu'elle a constamment adoptées et communiquées dans ce dossier :

- l'éventuelle décision de prolonger la durée d'exploitation et ses modalités de mise en œuvre sont de nature politique et relèvent, à ce titre, du seul ressort des autorités publiques ;
- en fonction de la décision prise, soit Electrabel préparera un plan de maintenance visant à planifier pour 2015 la fermeture des centrales concernées, soit la société engagera les investissements nécessaires pour garantir en toute sécurité l'exploitation de ces unités au-delà de cette date ;
- ces investissements se montent, pour les 3 tranches nucléaires les plus anciennes, à quelque 800 MEUR lesquels devraient être exposés, par définition, avant le début de l'éventuelle période de prolongation, soit d'ici 2015.

L'intérêt économique et industriel de les réaliser effectivement ou non sera apprécié en fonction de l'ensemble des modalités, notamment financières, de la décision gouvernementale.

Au surplus, l'entreprise tient à préciser que :

- le chiffre estimatif de 1.000 MEUR qu'elle a évoqué correspond à la création de valeur nette totale, après coûts d'investissements et de maintenance, qui serait générée par une prolongation et ne saurait en aucune manière être confondu avec le montant d'un possible prélèvement ;

- les divers chiffres cités çà et là à propos de cette prolongation apparaissent complètement disproportionnés par rapport à sa valeur objective.

Enfin, Electrabel rappelle qu'elle a introduit un recours auprès de la Cour Constitutionnelle contre la décision prise en 2008 par le gouvernement belge de frapper les producteurs nucléaires d'une contribution non récurrente de 250 MEUR.

Presse Electrabel :

Sarah De Bruyn (nl)

☎ +32 2 519 27 69

sarah.debruyn@electrabel.com

Anne-Sophie Hugé (fr)

☎ +32 2 518 60 20

anne-sophie.huge@electrabel.com

www.electrabel.com

Dit persbericht is ook beschikbaar in het Nederlands.

This press release is also available in English.